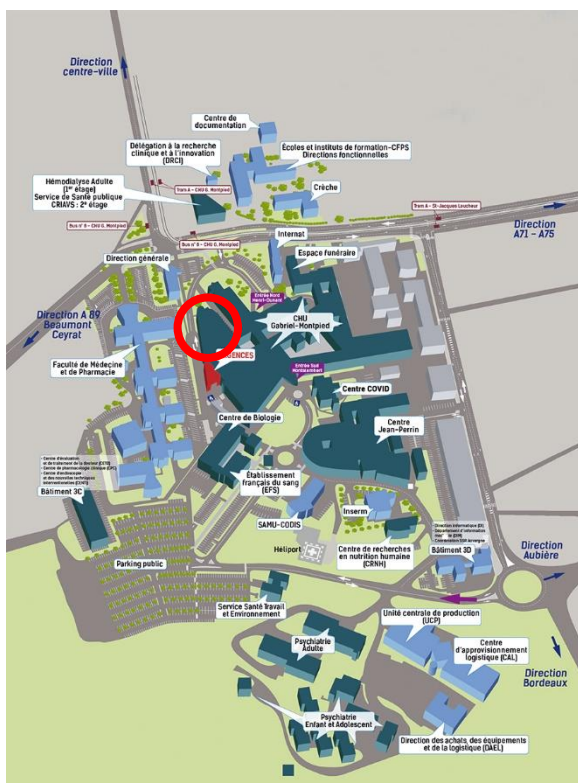


Pôle Médecine Péri – Opératoire

RÉANIMATION MÉDICO – CHIRURGICALE

Livret d'Accueil



PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter votre séjour en Réanimation Médico-Chirurgicale (RMC) pour vous et vos proches, l'équipe soignante a élaboré ce livret d'accueil. Il a pour but de vous aider à comprendre l'environnement dans lequel vous ou votre proche est soigné. L'équipe soignante reste à votre disposition. N'hésitez pas à la solliciter pour plus de renseignements.

L'équipe soignante de RMC

Le service de Réanimation Médico – Chirurgicale se compose de :

- 16 chambres individuelles de réanimation
- 2 box de déchocage pour l'accueil des traumatisés sévères
- 1 chambre individuelle de réanimation dédié à l'activité de prélèvement d'organes, soutenue par l'équipe de la Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus.

La permanence médicale et paramédicale est assurée 24h/24, 7j/7.

La surveillance des patients est continue grâce à plusieurs appareils de monitoring des différentes fonctions vitales (cardiaque, respiratoire, neurologique...).

Les médecins reçoivent les familles sur demande selon leurs disponibilités, n'hésitez pas à solliciter un infirmier pour programmer l'entretien.

Densité des soins

07 h – 13 h	13 h – 16 h	16 h – 18 h	18 h – 20 h	20 h – 07 h
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Chef de Pôle

Pr. JABAUDON

Responsable d'Unité

Dr. GILLART

Médecins

Dr. BAIETTO

Dr. BASTHIER

Dr. COSTILLES

Dr. COUDRAY

Dr. COUHAULT

Dr. GILLART

Dr. GIORDANETTO

Dr. HAUMONT

Dr. LALANDE

Dr. MATTEVI

Dr. PHILLIPON

Dr. POULY

Dr. RIEU

Dr. WAJEW

Ainsi qu'une dizaine d'Internes

Cadre supérieure de santé

Mme COSSERANT

Cadres de santé

Mme MOLETTE et Mme METAL

Paramédicaux

- 6 Infirmiers Anesthésistes
- 47 Infirmiers
- 25 Aides – Soignants
- Une équipe de kinésithérapie et d'ergothérapie

Secrétaires

Mme COLONNA et Mme LEJEUNE

CONTACTS

Service de Réanimation

- Poste Infirmier chambres 4 à 10 : 04 73 75 16 17
- Poste Infirmier chambres 11 à 20 : 04 73 75 15 81

Secrétariat de la réanimation

- Du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h
- 04 73 75 15 80

Assistante sociale

- Mme COLLANGE, sur RDV au 04 73 75 18 96

CHU de Clermont – Ferrand

- www.chu-clermontferrand.fr
- Standard : 04 73 750 750
- Adresse : 58 rue Montalembert, 63 003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Dans le hall de l'hôpital vous trouverez aussi :

- Des hôtesse qui sont à votre disposition pour tous renseignements pratiques, tous les jours de 7h30 à 18h
- Une boutique pour prendre la télévision en chambre
- Un distributeur de billets
- Un « Relais H » cafétéria et boutique
- Des distributeurs de boissons et de nourriture

EFFETS PERSONNELS DU PATIENT

Seul un nécessaire de toilette est utile lors du séjour en réanimation. Les autres effets personnels du patient vous sont rendus car ils ne sont pas nécessaires dans notre unité de soins. Veuillez les réclamer le plus tôt possible.

Afin d'accomplir les formalités administratives, si vous ne l'avez pas encore fait, vous devez vous rendre au bureau des entrées (muni de la carte d'identité, de la carte vitale et de la carte de mutuelle du patient) afin. De même pour demander un bulletin de situation.

Un certificat médical peut vous être délivré en cas de besoin. Il est à demander auprès du secrétariat de la réanimation.

PRENDRE DES NOUVELLES PAR TÉLÉPHONE

Vous avez la possibilité de prendre des nouvelles par téléphone 24h/24, 7j/7.

Les informations sur l'état de santé de votre proche sont données à la personne de confiance (si désignée par le patient) ou à la personne référente désignée dans le dossier patient.

Cependant, afin de permettre au personnel de se consacrer aux soins, nous vous demandons d'éviter d'appeler entre 7h et 9h et entre 19h et 20h.

RENDRE VISITE À VOTRE PROCHE

Les visites sont autorisées 24h/24, 7j/7. Cependant il est nécessaire de respecter le repos et le sommeil de votre proche.

Pour entrer dans le service, adressez-vous aux secrétaires. En leur absence, sonnez à l'interphone. L'appel bascule sur un téléphone et une réponse vous sera faite dans les meilleurs délais pour accéder à la chambre.

Compte tenu des conditions d'hospitalisation :

- Avant d'entrer dans le service, nous vous demandons de laisser vos effets personnels dans un casier fermant à clé.
- L'autorisation d'entrée (maximum 2 personnes à la fois) est donnée en fonction des soins dispensés au patient et de l'activité globale du service.
- La visite peut être écourtée pour certains soins. Dans ce cas, nous vous demandons de patienter en salle d'attente.
- Lorsque vous vous relayez auprès de votre proche, merci de retourner dans la salle d'attente.
- L'état de santé de votre proche peut nous inciter à limiter les visites. Les enfants peuvent être autorisés à pénétrer dans le service avec accord médical. La visite devra être préparée et encadrée par le personnel paramédical.
- Aucun proche ne peut rester dormir auprès du patient la nuit.
- Pour une raison d'hygiène, vous devez utiliser la solution hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie de la chambre et du service.
- En cas d'infection, votre proche peut être placé en isolement, dans ce cas respecter les consignes d'habillement données par les infirmiers.
- Des toilettes sont à dispositions dans le hall de l'hôpital pour les familles.

PERSONNE DE CONFIANCE

Désignation de la personne de confiance

- Le patient peut la désigner à tout moment ; en réanimation il est incité à la désigner le plus tôt possible par un formulaire papier qui lui est donné à son entrée.
- Le formulaire est alors cosigné par la personne désignée puis archivé dans le dossier du patient.
- Le patient peut désigner toute personne de son entourage (parent, membre de la famille, ami, médecin traitant...) en qui il a confiance et qui accepte de ce rôle.
- La désignation est valable sans limitation de durée mais le patient peut décider de changer la personne désignée ou de l'annuler à tout moment.

Rôles de la personne de confiance

- Accompagner le patient dans ses démarches médicales (consultation, examen, hospitalisation) avec son accord.
- Aider le patient à prendre des décisions concernant sa santé et participer au recueil de son consentement.
- Dans le cas où l'état de santé du patient ne lui permet plus d'exprimer ses souhaits, l'équipe médicale consulte en priorité la personne de confiance qui doit rendre compte des volontés du patient.
- Détenir les directives anticipées si elles ont été rédigées et que le patient vous les a confiées.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à solliciter l'équipe soignante.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Utilité des directives anticipées

- Faire connaître par avance les souhaits du patient dans le cas où il ne pourrait plus exprimer ses volontés. Ces directives portent sur les conditions de poursuite, de limitation, d'arrêt ou de refus de traitement ou d'actes médicaux/chirurgicaux.

En cas d'absence de directives anticipées

- Si le patient est incapable d'exprimer sa volonté et n'a pas rédigé de directives anticipées, l'équipe médicale pourra solliciter la personne de confiance en priorité (si elle est désignée) puis sa famille ou ses proches, pour définir le projet de soins.

Rédaction des directives anticipées

- Rédigées par un patient majeur pour une durée illimitée mais pouvant être modifiées ou annulées à tout moment.
- C'est un document écrit, daté et signé avec les noms, prénoms, date et lieu de naissance du patient.
- En réanimation, un modèle à compléter peut-être fourni au patient s'il souhaite les rédiger.
- Elles peuvent porter sur la mise en place ou non de certains dispositifs médicaux, certaines thérapeutiques ou certaines prises en charges chirurgicales.
- Vous pouvez également stipuler si vous êtes pour ou contre le don d'organes et de tissus, car selon la loi le consentement est présumé. *On considère alors que vous êtes en accord avec le don d'organes lors de votre décès si vous n'avez pas fait connaître votre refus de votre vivant. La recherche d'inscription au registre national des refus et la discussion avec les proches est systématique avant toute procédure de don d'organes. C'est donc important d'en parler avec ses proches pour exprimer votre avis si un jour vous ne pouvez plus le faire vous-même.*

Pour toutes questions, n'hésitez pas à solliciter l'équipe soignante.

RECHERCHE

Dans notre service de réanimation, des protocoles de recherche médicale et paramédicale sont en cours.

Ces protocoles de recherche permettent de faire avancer les connaissances en sciences médicales afin d'améliorer les prises en charges des patients.

Le patient et parfois les proches sont sollicités pour obtenir un consentement de participation à ces protocoles.

HÉBERGEMENT DES ACCOMPAGNANTS

En plus des possibilités hôtelières locales, il existe à proximité de l'hôpital un foyer spécialisé géré par le Secours Catholique :

Foyer d'accueil des familles d'hospitalisés « Les Églantines »

Immeuble « Les Confisiers »
12 Boulevard Pochait Lagaye
63000 Clermont-Ferrand
04 63 79 70 75 ou 06 30 28 89 65

Les cadres de santé du service peuvent vous aider à les contacter.

CULTES

L'aumônerie est un service de l'hôpital, accrédité par la Direction Générale. Les cadres de santé du service peuvent vous aider à les contacter et vous communiquer le document d'informations en vigueur. L'aumônerie intervient à la demande du patient ou de ses proches. Tous les cultes sont représentés.

LEXIQUE

Cathéter : dispositif en plastique placé dans un vaisseau (artère/veine) qui permet de surveiller la tension et de faire des prises de sang (artère) ou d'administrer rapidement des médicaments et des perfusions (veine).

Contention : système de maintien des mains et/ou des pieds du patient pour lui éviter de se blesser et de s'arracher des dispositifs médicaux (cathéter, sondes, électrodes...)

Dialyse : méthode pour épurer les déchets du sang en cas de défaillance des reins.

Drainage : système stérile (tube dit « drain ») relié à une poche permettant l'évacuation vers l'extérieur de l'organisme de substances liquidiennes (sang...) ou gaz (air...) de manière continue.

Extubation : geste qui permet de retirer la sonde de la trachée. Cet acte est réalisé quand le patient est réveillé et qu'il peut respirer tout seul.

Intubation : consiste à placer une sonde dans la trachée, par la bouche ou par le nez d'un patient anesthésié afin de le relier à un ventilateur.

Paramètres vitaux : fréquence cardiaque, tension, saturation en oxygène, diurèse, température, conscience...

Respirateur : appareil permettant la respiration artificielle du patient ainsi que le réglage de l'apport en oxygène.

Scope : moniteur permettant de surveiller en permanence tous les paramètres vitaux du patient et qui alerte les soignants en cas d'anomalie.

Sédation : administration (réversible) de médicaments assurant un sommeil plus ou moins profond. Elle a la propriété d'éviter la douleur, d'assurer le confort et de permettre au patient de respirer avec le respirateur.

Sonde gastrique : dispositif en plastique introduit par le nez (ou la bouche) jusque dans l'estomac pour aspirer les sécrétions ou pour nourrir artificiellement le patient.

Trachéotomie : intervention qui permet de placer une sonde directement dans la trachée, au niveau du cou, afin d'aider le patient à retrouver son autonomie respiratoire.